L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 MAI 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 9 MAI.

Vaisseaux à l'ancre de ce jour.

[illegible]

Les droits des étrangers.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la présence à la Nouvelle-Orléans d'une population étrangère qui représente un quart de la population totale, impose des conditions tout exceptionnelles aux [illegible]. Cette considération a dû avoir [illegible] une influence [illegible] sur la décision qu'a prise le général Lovell, après le passage des forts par la flotte fédérale, de ne pas démolir la ville, bien qu'au dire des hommes versés dans l'art de la guerre cette [illegible] eût pu être tentée avec quelque [illegible]. Ces étrangers sont en droit [illegible] des autorités militaires fédérales, pour la sécurité de leurs personnes et celle de leurs propriétés, un respect non moins grand que celui que leur ont témoigné les autorités confédérées. Ils sont neutres, ils relèvent de gouvernements qui sont en paix avec le gouvernement des États-Unis, et ils doivent [illegible] à ce qu'aucune atteinte ne soit portée directement à leurs droits comme neutres, mais encore à ce que le commandant fédéral évite tout ce qui pourrait faire naître des désordres qui mettraient en danger indistinctement la vie et la propriété des étrangers comme la vie et la propriété des natifs.

Nous pourrions aborder la question de savoir si les étrangers sont soumis à la loi martiale, en nous basant sur le passage de la proclamation du général Butler, dans lequel il dit que les étrangers sont sous la protection des lois des États-Unis, et en invoquant les traités internationaux et le droit des gens; mais comme nous n'attribuons au général fédéral aucune intention de méconnaître les droits des neutres, nous laisserons de côté l'argumentation légale et nous nous bornerons à discuter un point d'une importance pratique actuelle.

Nous voulons parler d'un projet de désarmer les brigades étrangères, projet qu'on assure avoir été conçu par le général Butler. Cette [illegible] a justement mis en émoi les quelques milliers de résidents neutres qui ont, il y a quelques jours à peine, sauvé la ville du pillage et de l'anarchie et qui seraient prêts, dans des circonstances analogues, à se dévouer de nouveau au maintien de l'ordre et au salut de la Nouvelle-Orléans. Nous prendrons la liberté de discuter cette mesure parce que nous ne la croyons en aucune façon justifiée par les circonstances, et parce que nous la regardons, non-seulement comme blessante pour la juste susceptibilité d'hommes honorables et auxquels les autorités des États-Unis n'ont aucun reproche à adresser, mais encore comme dangereuse pour la sécurité de ces étrangers et de leurs familles, c'est-à-dire d'une population de cinquante mille âmes.

Les membres des brigades européenne et étrangère n'ont jamais fait un service qui pût [illegible] compromettre leur neutralité. [illegible] organisation a été séparée et distincte de celle de tous les autres corps, elle a eu lieu avec l'approbation des consuls et à la condition expresse que ces brigades n'auraient à faire qu'un service de ville. Les corps étrangers ne se sont jamais trouvés sous les ordres du général confédéré, et, en fait, ils n'ont jamais fait qu'un seul service actif, celui qui a été requis d'eux par le maire le jour où la flotte fédérale a fait son apparition devant les levées en [illegible]. Or, les brigades étrangères n'ayant fait qu'un service de garde urbaine, un service de police locale, sont restées dans leur rôle de neutres et leur droit comme leur devoir est de continuer ce rôle jusqu'au bout.

Lorsque le général Butler a demandé aux corps étrangers de continuer leurs services en se rapportant à son quartier général, il a demandé une chose impossible et il a dû [illegible] trouver un refus. Les étrangers pouvaient [illegible] leurs services s'ils [illegible] relevé que de l'autorité civile de la ville, mais ils ne pouvaient se mettre sous les ordres du général fédéral sans violer la neutralité qui leur est recommandée par leurs gouvernements. Ce refus de leur part ne peut être un motif suffisant pour le général Butler pour enlever aux étrangers les armes dont ils sont munis. Le commandant fédéral peut ne plus reconnaître l'existence des Brigades comme corps militaires organisés, mais il commettrait un outrage immérité s'il faisait saisir de force les armes qui sont la propriété particulière des résidents étrangers. Ce serait assez mal reconnaître des services rendus à la cause de l'humanité et de la civilisation, services qui méritent l'approbation et la reconnaissance de tous les gouvernements.

Il n'y a nul doute qu'en principe, sous l'empire des lois et de la constitution des États-Unis, les étrangers n'aient le droit de posséder des armes pour leur agrément ou pour leur défense. Mais, dans les circonstances actuelles, il y a pour eux un besoin impérieux d'avoir les moyens de se protéger dans certaines éventualités où la protection des forces fédérales comme celle des lois leur ferait complètement défaut.

La crise dont la ville jouit depuis quelques jours peut être trompeuse et la situation ne laisse pas que d'être encore fort grave. Indépendamment de la question des subsistances qui pourrait donner lieu à des désordres, il y a d'autres causes de trouble que nous n'avons pas besoin d'énumérer ici car elles sont évidentes aux yeux de tous. La guerre n'est pas finie et les troupes des États-Unis peuvent être appelées, ne fût-ce que momentanément, sur d'autres points, ce qui livrerait de nouveau la ville aux éléments perturbateurs qui ont déjà menacé son existence. Les canons de la flotte fédérale sont bien capables de maintenir la ville dans l'obéissance, mais ils ne peuvent rien contre les désordres intérieurs.

C'est, donc, avec une conviction profonde que nous considérons le désarmement des étrangers comme devant mettre en péril les quinze mille familles européennes qui se trouvent ici. Ces familles ont le droit de compter sur l'intervention de leurs [illegible], et nous sommes convaincus que ceux-ci mettront assez d'influence pour obtenir du général Butler qu'il renonce à une mesure qui serait considérée par leurs nationaux comme une insulte et comme un moyen de les livrer sans défense à des périls qui ne sont malheureusement que trop [illegible]. Nous répétons que ces armes sont la propriété particulière des étrangers, car celles qui leur avaient été confiées par des citoyens ont été restituées comme un dépôt sacré.

Blessés Confédérés à Louisville.—L'Evening News, de Mobile, a reçu de M. Calhoun [illegible] une lettre dans laquelle [illegible] les blessés confédérés prisonniers à Louisville. Ils sont bien traités et sont l'objet d'attentions continuelles de la part des citoyens et des dames de cette ville. Voici les noms de quelques blessés louisianais.

Le lieutenant Francis Moreno, de la Nouvelle-Orléans, blessé aux deux jambes—allant bien; le lieutenant D. C. Jenkins, de la Nouvelle-Orléans, blessé au genou—allant bien; lieutenant Boston E. Allen, 13e de la Louisiane, [illegible] amputée au-dessus du genou. Les circonstances de la blessure du lieutenant Moreno ont été [illegible]:

Le lieutenant Moreno a été blessé aux deux jambes et est tombé sur le sol pendant qu'une pluie de feu passait au-dessus de lui. Un noble [illegible] il a raconté, s'est arrêté près de lui, a placé son sac sous la tête du blessé, lui a donné une partie de ses provisions et est allé rejoindre ses compagnons.

Arrivée d'une frégate anglaise.—Le Mobile Evening News du 5 mai, annonce que la frégate anglaise Liffey, capitaine Prendy, est arrivée à la Passe Sud-Ouest du Mississippi. Le but de son voyage est de veiller à la protection des intérêts des sujets anglais à la Nouvelle-Orléans et à Mobile.

NOUVELLES DU NORD.

Nous extrayons les nouvelles suivantes des derniers journaux du Nord, reçus ici:

Un correspondant de Washington écrit à propos de l'accusation de fraude lancée contre le secrétaire de l'Intérieur à Washington:

Les bruits de péculat et de fraude dans le Département de l'Ouest sont devenus si nombreux, que le secrétaire Smith a annoncé son intention de faire faire une enquête. Les soupçons sont surtout dirigés contre ses subordonnés.

Nous lisons dans une lettre écrite par le même correspondant:

Il y a toujours des agitations et des troubles dans les régiments allemands. On croit à la découverte prochaine de quelques singulières malversations commises par les officiers supérieurs. Quelques uns des rapporteurs, pour éluder l'ordre nouveau du secrétaire Stanton, qui leur interdit de suivre l'armée, se sont engagés volontairement comme infirmiers ou majordomes d'hôpital.

On a reçu à Washington de nouveaux modèles pour construire des vapeurs blindés. Plusieurs paraissent très puissants.

Le Sénat a confirmé les nominations de Thomas B. Shaw(?), comme consul à Brunswick et de Jr Hayes, comme chirurgien de brigade.

Un modèle de fort en fer tournant est exposé au département du Trésor, où il attire sérieusement l'attention des membres du Congrès et celle des personnages qui sont en rapport avec le gouvernement.

La nouvelle Constitution de l'Illinois, qui doit être soumise au vote du peuple en juin prochain, contient les dispositions suivantes:

Section 1. Il ne sera permis à aucun nègre ou mulâtre de s'établir dans cet État, après l'adoption de cette Constitution.

Section 2. Aucun nègre ou mulâtre ne pourra y jouir du droit de suffrage ou y occuper un poste officiel.

Section 3. L'Assemblée générale fera toutes les lois nécessaires pour l'exécution de ces dispositions.

En ce qui concerne la fermeture des bureaux de recrutement l'Enquirer de Philadelphie s'exprime ainsi:

Le nouvel ordre qui abolit les bureaux de recrutement dans les divers États, a fait naître une certaine agitation dans les cercles militaires. Nous avons maintenant en campagne, si nous en croyons une autorité compétente, au moins 200,000 hommes de plus qu'il ne nous en faut. Un effort sera fait, dit-on, par mesure d'économie, pour réduire l'armée matériellement. Cet ordre ferme 175 bureaux de recrutement dans la Pennsylvanie seule.

Les intégralités du bill de la taxe de guerre sont généralement condamnées devant le Congrès.

Les nègres a Port Royal.—Indolence, maladie et mort.—Plusieurs des lettres envoyées de Port Royal au Herald de New York, font un triste tableau de la misérable condition des nègres dans les îles occupées par les forces des États-Unis. Ils refusent de travailler, dit le correspondant du Herald, et les missionnaires chargés de faire leur éducation, de les racheter, de les régénérer, échouent dans tous leurs efforts. Les nègres ne veulent que manger, se reposer, danser, rire et boire.

La petite vérole prévaut à un point alarmant parmi ceux qui se trouvent à Beaufort et dans l'île. Ils sont, en outre, atteints de la fièvre plus généralement qu'à l'ordinaire. Beaucoup sont morts et la liste des malades s'augmente chaque jour. Les médecins attribuent la propagation de la maladie et la mortalité parmi les nègres au changement dans la qualité, l'espèce et la quantité de la nourriture. Un rapide aperçu de l'hygiène ainsi que du travail que leurs maîtres leur imposaient et du régime actuel, sous le contrôle des quartier-maîtres, convaincra tout le monde que le système actuel est radicalement mauvais et qu'il tuera tous les nègres s'il est maintenu.

Les missionnaires envoyés par la société [illegible] des hommes libres sont encore dans le village à se donner du bon temps. Quelques-uns se sont établis sur les plantations de Port Royal et de Ladies' Island, où ils développent les ressources du sol et tâchent d'inculquer dans l'esprit des nègres les dogmes sur la fraternité universelle de l'homme et autres préceptes semblables.

M. Pierce, à ce que j'apprends, ne prévoit rien de bon de toute cette affaire et se propose de résigner sa position et de retourner au Nord dans un mois ou six semaines ou aussitôt que son successeur arrivera. La grande expérience est, selon lui, un échec anticipé et tout ce qui reste à faire c'est de payer aux travailleurs leurs gages et de les transporter ensuite dans leur véritable sphère, les groceries de détail et les magasins du Nord.

D'abord l'assurance donnée aux nègres par les missionnaires qu'ils sont leurs frères et leurs égaux, non obligés de rendre service s'ils veulent faire autrement, et libres d'agir selon leur bon plaisir en toutes choses, a inspiré aux noirs [illegible] l'idée qu'ils sont parfaitement libres. Mais liberté, comme ils l'entendent, signifie indolence et inactivité. Ils ne comprennent pas que la liberté signifie ou puisse signifier autre chose, et conséquemment ils s'imaginent qu'ils doivent jouir d'un loisir perpétuel; et quand on leur dit de travailler, ils refusent presque toujours en demandant s'ils ne sont pas libres. Et vous ne pouvez leur expliquer cela, attendu qu'ils ne le comprendraient pas.

Maintenant, quant aux efforts scolastiques des missionnaires et quant à leurs scandales et leurs querelles, nous avons la très amusante peinture que voici:

Les missionnaires attachés à l'association dans ce nouveau département font aussi bien qu'on pouvait l'attendre. Ils sont presque tous à Beaufort logés ensemble dans une grande maison de la ville, occupés à réunir les articles d'ameublement abandonnés, pour en garnir leur demeure d'une manière royale. Ils sont tout à fait heureux dans ce genre d'affaires et leur carrière promet d'être glorieuse. Le Révérend M. French est un fameux maraudeur et sa réputation est fermement établie. On peut le voir à toute heure du jour, sur un des chevaux du quartier-maître, courant gaiement dans le village, pendant que Mme French et quelques dames des plus notables se donnent le plaisir de la promenade dans une barouche tirée par deux des chevaux du quartier-maître. Leur excursion sur le chemin coquillé est le signal de grands rires parmi les soldats et les civiliens. Je suis informé qu'une école est déjà en activité, où l'on apprend à lire aux hommes et aux femmes. Je crois que les instituteurs trouvent que les nègres sont quelque peu stupides, et qu'il n'est pas facile de leur apprendre l'alphabet, mais avec de la patience, ils pourront peut-être réussir après beaucoup de temps.

Je regrette d'être obligé d'annoncer que les cercles des missionnaires sont encore agités par les vieilles querelles. Après de longs et de chauds débats, la supériorité relative des dames de Boston et de New York n'est pas encore décidée. Il y a beaucoup de propos aigres entre les dames respectives et quelque mécontentement s'est manifesté des deux côtés. A mesure que la controverse progresse, les combattants s'échauffent davantage, et la discussion promet de séparer la troupe en deux partis, de les disperser et de les dégoûter assez pour les engager à retourner chez eux. Les gens de Boston ayant apporté leurs idées raffinées avec eux, ne peuvent comprendre que les dames de New York qui sont des couturières et des modistes, rue du Canal, soient propres à remplir les importants devoirs de l'enseignement parmi les nègres; et, croyant comme ils le font que dans la moderne Athènes seule, on acquiert les qualités particulières d'esprit et les habitudes nécessaires à l'éducation des nègres, ils ne peuvent croire que les dames de New York soient si insensées et si présomptueuses, que d'oser essayer quelque chose dans cette ligne. De là, la brouille et la dispute. On peut dire une chose en faveur des missionnaires de Gotham: ils viennent sans recevoir un sou de salaire de quelque société que ce soit, tandis que les dames de Boston reçoivent un salaire certain, régulier et libéral.

Macaroni.—M. B. Piaggio offre à vendre du macaroni. Voir l'annonce.

Le général S. Price.—Sterling Price qui commande maintenant au fort Pillow, est né en 1810, dans le comté de Prince Edward, en Virginie, qui a donné [illegible] naissance au général Joseph E. Johnston, commandant en chef de l'armée du Rappahanock. On peut dire aujourd'hui que toutes les grandes armées du Sud sont commandées par des officiers éprouvés et véritablement supérieurs.

Mort d'une négrière non d'un négrier.—Mme Watson, ou Mlle Lackey de nom de sa famille, née en Amérique et très connue pour avoir fait la traite des nègres sur les côtes d'Afrique, vient de mourir à Cadix. Trois accusations avaient été lancées contre elle à New York, pour avoir équipé des bâtiments négriers, et elle s'était réfugiée en Espagne soit pour échapper aux poursuites légales soit pour être en position de continuer le même commerce. Mais le Consul des États-Unis à Cadix ayant été informé de ses mouvements, retira les registres des navires préparés pour la traite et ils ne purent partir. On dit qu'alors Mme Watson se décida au suicide en prenant du poison. Elle était née à New York.

Point d'honneur.—Dans presque tous les pays les hommes qui portent une épée au côté se font un point d'honneur de n'en appeler qu'à leur épée pour obtenir satisfaction des insultes qui peuvent leur être adressées, aussi, s'étonne-t-on à juste titre quand on voit une exception à cette règle presque universelle. En France, l'officier qui s'adresserait à la police correctionnelle ou à une cour martiale pour laver un soufflet ou une injure serait chassé honteusement de l'armée par ses camarades ou par ses chefs. Mais autres pays, autres mœurs: la chevalerie n'existe pas dans toutes les latitudes.

Machines a coudre.—On verra par une annonce insérée plus loin que M. W. L. Cushing, No 11, rue du Camp, vendra pour des billets confédérés des machines à coudre de Grover & Baker, des selleries, deux machines à vapeur et des doublons espagnols et des billets de banque.

Ecole pratique.—On verra aux annonces que M. Caron, directeur de l'Ecole pratique, No 137 rue Dumaine, se propose d'ouvrir une classe du soir pour ceux qui voudront prendre des leçons d'anglais et qui ne peuvent suivre les cours de la journée.

Le général Van Dorn.—Le général Earl Van Dorn est né dans l'État du Mississippi et fut élevé comme cadet à l'académie militaire de West-Point, où il entra dans l'année 1838. Il fut gradué en 1842. Dans la même classe se trouvaient deux autres notables rebelles, Gustavus W. Smith et Mansfield Lovell, (le même qui a opposé à la flotte fédérale sur les eaux du Mississippi une défense si malheureuse.) Le 1er juillet 1842, Earl Van Dorn fut nommé second lieutenant à brevet dans le 7me régiment d'infanterie des E. U., et lieutenant commandant le 30 novembre 1844. Le 3 mars 1847, il fut promu à la première lieutenance et le 18 avril il fut fait capitaine à brevet pour sa belle conduite à Cerro Gordo. En août suivant, il reçut un autre brevet pour ses brillants services à Contreras et Cherubusco et le 13 septembre il fut blessé dans un assaut livré aux portes de Mexico et au moment où l'armée américaine entrait dans cette capitale. Il était aide-de-camp du général P. F. Smith pendant les années 1848 et 1849. Il fut secrétaire et trésorier de l'asyle militaire de Pascagoula, Miss, de janvier 1852 à juin 1855 et en mars 1855 il fut nommé capitaine du 2e régiment de cavalerie des E. U.

En juillet 1856, il se distingua comme commandant de l'expédition contre les Camanches dans le Nord du Texas, et aussi, en 1858, dans une autre expédition contre des forces considérables d'Indiens avec lesquelles il vint en contact près de Witchita, village du Texas. Il remporta sur elles une victoire importante et décisive, leur tuant cinquante six hommes trouvés morts sur le champ de bataille, après avoir reçu lui-même quatre blessures dont deux fort graves. Le 13 mai, 1859, il se distingua encore contre un corps de Camanches, fortement campé dans la vallée de Nescutonga et les battit complètement. Quand Van Dorn, se réunit aux rebelles, il reçut d'abord un commandement dans le Texas; il fut appelé ensuite à l'armée du Potomac, puis dans l'Arkansas où il combina rapidement une suite d'opérations qui se terminèrent par la bataille d'Elkorn. Van Dorn commande aujourd'hui une division dans l'armée confédérée du Mississippi, sous le commandement en chef du général Beauregard.

Nous avons puisé ces renseignements dans le Herald de New York et comme nous ne préjugeons pas ici des opérations futures des armées belligérantes, nous croyons être dans notre droit, c'est-à-dire parfaitement à l'abri des dangers signalés à la presse dans la proclamation émanée du département militaire du golfe.

CHRONIQUE LOCALE.

Une bonne idée.—Un respectable financier de cette ville nous a suggéré une idée que nous considérons comme digne d'être présentée aux pères de la cité. C'est un plan pour délivrer la communauté des difficultés intolérables qui entravent les ventes en détail dans tous les marchés de la ville, autant vaut dire que nous n'avons plus de marchés puisque nous n'avons plus de circulation pour ce genre d'affaires pourtant si indispensables. Il est très connu que la plupart de ceux qui vont aux halles chaque matin pour y acheter les provisions de la journée s'en reviennent avec leurs paniers vides, parce qu'ils ont manqué de petit change ou bien parce qu'ils n'ont pu offrir des billets de municipalité, de banque ou d'État, ou des coupons. La suggestion est donc que le Conseil de ville émette dans le plus bref délai possible une quantité suffisante de tickets timbrés, d'une très faible dénomination, de 10 cents à 25 cents par exemple et que des agents spéciaux se rendent dans les divers marchés pour les échanger contre les shinplasters endossés par le comité de Salut public. Notre respectable financier prétend qu'on eut recours à cet expédient en 1814 et qu'on s'en trouva bien. Une nouvelle expérience, en tout cas, serait facile et peu coûteuse et, dans l'intérêt public, nous la recommandons à nos deux Conseils.

Mesure des Fédéraux.—Un de nos confrères raconte une excellente histoire. Le jour même, dit-il où les Fédéraux débarquèrent à la Nlle Orléans et s'installèrent à la Douane et à l'Hôtel de la Monnaie, un de ces plaisants qui rient de tout et ne savent ce que c'est que la tristesse, alla prendre chez un menuisier une mesure en bois d'environ dix pieds, et se faisant accompagner d'un ami muni d'un carnet et d'un crayon, il aborda résolument le premier soldat qu'il rencontra. Il lui appliqua sa perche à l'échine et comptant gravement le nombre de pieds, ordonna à son compagnon d'inscrire la mesure du conquérant septentrional. Cela fait, il passait à un autre vainqueur, à la stupéfaction des carabiniers, artilleurs et autre menu fretin de l'armée d'invasion.

Enfin, il arriva à un lieutenant, superbe gaillard de six pieds deux pouces. Il le mesura en disant sotto voce à son compagnon: "Pour celui-là, il faudra un plus grand cercueil". Eh! qu'est-ce? s'écria le lieutenant effaré.—Je dis que je prends votre mesure à tous en vue d'une éventualité prévue par votre général en chef. Vous savez que la fièvre jaune ne peut pas tarder à éclater et que vous mourrez tous là comme des mouches. Votre quartier-maître, qui ne l'ignore pas, a pris ses précautions, et m'a fait une commande de plusieurs milliers de cercueils. Tout sera prêt lorsque vous viendrez à trépasser et l'on vous enterrera très décemment. Les cercueils seront faits avec soin, je vous en donne ma parole d'honneur, et si vous voulez (en appliquant de nouveau sa toise à la colonne dorsale) que je prenne bien exactement votre mesure.....—Ah! laissez-moi donc tranquille avec votre mesure et vos cercueils, râla avec effort l'officier qui avait pâli visiblement, mais qui essayait encore de faire bonne contenance.—Très bien, très bien, répliqua le prétendu croquemort; mal de tête, maux de reins, lassitude aux articulations, voilà les premiers symptômes, mon lieutenant; dès que vous en serez atteint, passez vite à mon échoppe; vous choisirez le bois qui vous conviendra (nous avons du sapin, du cèdre et de l'acajou), et puis vous vous mettrez au lit et vous appellerez le prêtre. Vous serez satisfait de mon travail, je vous assure.

Et notre homme, après ce beau discours, débité à très haute voix devant un nombreux auditoire, tourna sur ses talons et disparut dans la foule.

Se non è vero è ben trovato.

En Ville.—C'est en vain que nous cherchons des items de chronique: nous n'en trouvons ni dans les bureaux des recorders où la solitude s'est faite, ni dans les lieux publics dont les portes s'entr'ouvrent timidement, ni dans la rue [illegible] qui nous valait jadis de la part d'un confrère d'outre-Canal tant de réflexions philosophiques et de phrases variées, ni sur la Levée que le fleuve a presque transformée en prairie, ni aux coins de rues où il ne se débite guère que des sottises, ni dans les clubs, ni à la Bourse où les encanteurs ne haranguent plus les acheteurs attentifs. Les sources de l'inspiration locale sont taries.

Ce qui n'empêche pas les rumeurs absurdes de circuler comme par le passé, et les fédéraux, officiers et soldats, de se promener dans les rues en habits épais, la tête couverte de chapeaux plus confortables que militaires.

D'où vient cette odeur infecte dont nous ont parlé et se plaignent tous ceux que leurs occupations obligent de passer dans les rues Douane et Bienville? On se demandait si le Conseil avait aboli la place de commissaire, ou si l'officier et ses députés sont malades.

Au commissaire des rues.—La rue de la Douane, depuis la levée jusqu'à la rue Bourgogne, est à peine habitable depuis que les troupes fédérales se sont installées dans les édifices de la Douane. Ce qui coule dans les ruisseaux, nous ne le dirons pas, mais on le devine aisément à l'odeur révoltante qui s'en dégage. Nous croyons devoir appeler sur ce fait la sérieuse attention du commissaire des rues. Il ne s'agit pas seulement du confort des habitants de la rue de la Douane, qui sont obligés de tenir portes et fenêtres fermées, mais de la salubrité publique que cet amoncellement d'immondices peut compromettre gravement.

Arrestations.—Adam Keoghe a été arrêté dans le Troisième District sous prévention d'assaut et batterie avec intention de tuer.

Wm Feller et B. Miller ont été arrêtés dans le Quatrième District pour avoir essayé de tuer Henriette Saez'er.

Le recorder Emerson a envoyé devant la Première Cour de District Thos Sullivan, qui a donné des coups de bâton à Thos McCarthy.

Dans le Premier District les arrestations ont été assez nombreuses, mais n'ont pas grande importance. Voici celles que nous avons trouvées dans les registres. Mina Green, de la rue Julie, accusée de ne pas connaître suffisamment la différence qu'il y a entre le *mien* et le *tien* ou de s'en prendre aucun souci. James Curtis, accusé par M. P. Geiffers de larcin ou d'abus de confiance. Dans cette affaire, on a trouvé, au moyen d'un mandat de perquisition, dans un café de la rue Poydras, 50 valises de cuir qui ont été reconnues par M. Geiffers comme lui ayant été prises par l'accusé.

Jim Hennigan pour avoir assailli Mary Armstrong et avoir troublé la paix des locataires de Mme Kelly, refusant en outre de lui payer cinq mois de loyer qu'il lui doit.

Le ferry boat.—Le [illegible] d'Alger corrige une erreur commise par les journaux de la ville au sujet du *ferry-boat* de la rue du Canal. Ce bateau n'a pas été saisi comme on l'avait dit par les *fédéraux*. Il a été employé pour transporter les ancres de l'ancienne batterie flottante au steamer français *Milan*, et ce sont probablement les marins français placés à bord pour ce travail qu'on aura pris pour des fédéraux, confusion assez inexplicable car le matelot français a une désinvolture qui n'appartient pas aux *tars* de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir rendu ce service au Milan le ferry boat a repris sa course habituelle.

Les Fédéraux.—Plusieurs régiments fédéraux ont paradé, hier matin, dans les rues Canal, Magasins, Camp et Poydras. Les fifres et les tambours faisaient beaucoup de bruit. Nous avons remarqué trop de curieux sur les trottoirs.

—Le Lyceum Hall, qui servait d'hôpital depuis l'arrivée des troupes du général Butler, est redevenu ce qu'il était auparavant. Les malades ont été transportés ailleurs. Personne n'en est fâché.

Cour du Maréchal-Prévôt.—Le juge Bell a prononcé les sentences suivantes:

Le sergent Wm Spencer, compagnie I, troisième régiment du Massachusetts, a été condamné, pour ivresse et mutinerie, à rentrer dans les rangs comme simple soldat et à faire la corvée pendant trois mois.

Charles Stone, Patrick Carns, W Tharbes et Théodore Smith, de la compagnie A, du trentenième régiment du Massachusetts—ivresse et bris de paix. Smith a été condamné à faire la corvée pendant deux mois et les autres seront privés de leur paie pendant deux mois.

Frederick Ford, de la compagnie B, du deuxième régiment de cavalerie du Massachusetts, a été condamné à trois mois de corvée pour avoir quitté son poste et s'être endormi.—Patrick Hollihaw, de la même compagnie, perdra le salaire mensuel pour bris de paix.

Plusieurs soldats arrêtés par la police de la ville comparaîtront devant le prévôt, lorsque les officiers qui les ont arrêtés viendront donner leur témoignage.

Accident.—Un jeune garçon du nom de James Shay a été blessé accidentellement, dans la rue Thalia, par une femme qui maniait un pistolet.

La blessure est à la poitrine: elle n'est pas dangereuse.

Incendie.—Une maison vide située à l'angle de la rue Galvez et du Chemin du Bayou et appartenant à M. Bergamini, a brûlé mardi. On croit que c'est l'œuvre de la malveillance.

Première Cour.—Le grand jury s'assemblera aujourd'hui par ordre du juge Collens. Des jurés ont été convoqués pour le 15 du courant, date fixée pour les affaires inscrites.

Recrues pour l'armée fédérale.—Le sort des armes a complètement transformé la physionomie de la Nouvelle-Orléans. Au lieu du drapeau confédéré, ce sont les couleurs américaines qui flottent sur les édifices publics. Les uniformes gris des soldats du Sud sont remplacés par l'uniforme bleu des fédéraux. On recrutait naguère pour l'armée de Beauregard, aujourd'hui ce sont les officiers de l'armée des États-Unis qui demandent des soldats, comme on le verra par un avis envoyé dans nos bureaux par l'autorité militaire et qui est inséré, par ordre, dans nos colonnes anglaises ainsi que dans celles de nos confrères. L'officier recruteur déclare que plusieurs personnes se sont présentées au quartier-général du commandant en chef à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un régiment pour le service des États-Unis! Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Les vivres.—M. Grieff, autorisé par la ville est parti, hier matin, sur le bateau à vapeur *H. Maurice*, pour aller prendre les provisions qui sont au-dessous de l'embouchure de la Rivière Rouge.

Nous apprenons que M. Moses Greenwood a quitté notre ville pour Mobile.

Eclipses pour l'année 1862.—Il y aura cette année cinq éclipses, dans l'ordre qui suit

1—Eclipse totale de la lune un peu avant et après minuit le 11 juillet. L'éclipse totale aura lieu une heure et sept minutes après le commencement et durera une heure et trois minutes. Durée totale: trois heures et dix-sept minutes.

2—Eclipse partielle du soleil, le 25 juin. Invisible en Amérique, elle sera visible dans l'Océan Indien.

3—Eclipse partielle du soleil, le 21 novembre. Invisible en Amérique mais visible dans la Grande mer du Sud.

4—Eclipse totale de la lune, de bonne heure dans la matinée du 6 décembre. Visible. L'éclipse sera totale une heure et neuf minutes après le commencement et durera une heure et trente deux minutes. Durée totale, trois heures et quarante neuf minutes.

Mort d'un vieux porteur.—Le *Richmond Dispatch* mentionne la mort d'un vieux nègre, appelé Barnett Moore, dont la maigre forme et l'humble figure resteront, sans aucun doute, dans les souvenirs d'un grand nombre de nos lecteurs. Il est mort dimanche matin après une courte maladie. Pendant plus d'un quart de siècle il fut porteur de journaux, emploi qu'il cumulait quelquefois avec celui de prêcheur parmi ses frères de race. Fidèle dans tout ce qu'il entreprit, il ne fut jamais arrêté par le soleil d'été ou par les mauvais temps d'hiver, et régulièrement il déposait à chaque porte le *Daily News*. Son humilité et sa candeur lui avaient gagné l'amitié de tous ceux qui le connurent. Pauvre Barnett! il s'était montré, maintes fois, harassé de ses courses quotidiennes, mais le sentiment du devoir soutenait ses forces. Chargé, à la fin, d'âge et d'infirmités, il est allé rejoindre ses pères dans un endroit où les plus fatigués trouvent le repos. Il avait atteint le terme ordinaire de la vie accordé à l'homme, étant âgé de 70 ans.

Un volcan merveilleux.—Le *Journal* de Chicago dit qu'un des phénomènes les plus étranges de la nature s'est récemment développé près de *Horse Lake*, comté de Polk, Wisconsin. Des flammes de feu sortent de la terre en plusieurs endroits, et une grange en a été incendiée. Chose étrange, le feu peut être vu seulement dans la journée, la terre prenant le soir l'aspect du phosphore. L'air exhale une odeur de soufre. La chose la plus remarquable en cela est que les articles de laine dans les maisons du voisinage prennent feu, bien qu'il n'y ait rien de visible pour les embraser.

Une histoire romantique.—Le *Richmond Dispatch* rapporte une remarquable histoire, faite par un monsieur qui fut occupé pendant plusieurs années à faire valoir des réclamations militaires. Il en avait obtenu les détails d'un descendant des parties qui forment le sujet de cette histoire. Au commencement de la guerre révolutionnaire, un individu nommé Lane s'enrôla dans une compagnie levée pour trois ans. La compagnie fut au Nord pour rejoindre l'armée de Washington. Prenant part à toutes les batailles, Lane fut grièvement blessé à celle de Brandywine ou de Germantown, et il fut soigné par un camarade avec lequel il s'était étroitement lié et qui appartenait à la même compagnie que lui. Le terme de service étant expiré, ces deux soldats furent déchargés et retournèrent chez eux en amis dévoués et inséparables. Dans l'intervalle, la marée de la guerre roula vers le Sud et ils s'enrôlèrent de nouveau dans l'armée du général Lincoln, occupée alors au siège de Savannah. A ce siège, ils remplirent tous deux bravement leurs devoirs. A la fin, l'ami de Lane fut blessé et emporté du champ de bataille dans les bras de son ami dévoué. Le chirurgien découvrit alors que le brave et tendre compagnon de Lane était une femme.

Il paraît qu'elle avait conçu un attachement profond pour Lane dont elle avait fait la connaissance par hasard et sur lequel elle avait fait une si faible impression qu'il ne la reconnut pas quand plus tard il la rencontra déguisée en soldat. L'engagement de Lane l'avait réduite au désespoir et sous l'empire de la passion, elle avait abandonné ses parents, endossé l'uniforme continental et couru aux combats pour suivre Lane. La conséquence fut le dénouement qui convenait à un pareil roman. La femme se rétablit et aussitôt que les deux inséparables furent libres, ils ne formèrent plus qu'un. Ils ont vécu heureux de longues années et ont laissé plusieurs enfants. Tous les deux reçurent une pension jusqu'à leur mort, pour services rendus par eux comme soldats, à la cause des Colonies Unies.

Le mensonge, l'hypocrisie et l'impudence sont trois vices honteux, mais de quel nom qualifier la réunion de ces trois vices dans un seul caractère?

La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, mais ce n'est pas toujours celle-là que les coquins suivent pour arriver à leur but.

Théâtre d'Orléans.

Représentation du dimanche 11 mai 1862.
Bénéfice de M. Delagne.
1ère représentation du DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU, drame en 3 actes—1ère représentation de LA CORDE SENSIBLE, vaudeville en un acte—LE CAPORAL ET LA PAYSE—Vaudeville en un acte.

AVIS.

M. FRANÇOIS FAVRE ou autre, porteur d'un billet hypothécaire de $1,900, daté du 6 novembre 186., souscrit par H. LEVY à son ordre et par lui endossé, payable à six mois, avec 8 p% d'intérêt par an jusqu'à l'échéance et à huit pour cent à partir de l'échéance, est informé que le montant du dit billet est déposé chez M. ANTOINE VIMENT, rue d'Orléans, entre Villeré et Marais, où le porteur de ce billet est invité à se présenter pour se le faire payer. Aucun intérêt ne sera payé à partir de ce jour. 9 mai 1862. 9 mai—1f

ECOLE PRATIQUE.

137........Rue Dumaine........137
INTERNAT ET EXTERNAT.
Classes du jour, de 9 à 3 heures et de 4 1/2 à 6 heures du soir.
PLUSIEURS personnes occupées le jour, ayant manifesté l'intention de prendre des leçons d'anglais, le soir, nous annonçons à ceux qui auraient le même désir qu'un cours spécial d'anglais sera fait tous les soirs, à partir du 15 courant.
L'heure de la classe sera fixée ultérieurement pour l'accommodement de tous les élèves.
Prix: $5 par mois payable d'avance.
9mai—3f CH. CARON, Directeur.

ARGENT PERDU.

PERDU, lundi dernier, au marché aux légumes, deux paquets de billets enveloppés dans un mouchoir. La personne qui les rapportera à Manuel Blanch, au même marché, rendra service à une famille pauvre et recevra une récompense convenable. 9mai—3f

A vendre pour des billets Confédérés.

UN magasin en briques à trois étages, avec fonds et terrain, situé rue de la Levée, entre les rues Esplanade et Champs-Elysées. Ensemble huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, réduites à $5. S'adresser rue St-Louis, No 177, près Bourgogne. 9mai—3f

Gomme ou extra fin en feuilles pour doreurs, élastique pour bottines.

A VENDRE en gros et en détail à de bas prix pour [illegible] consignation.
Les billets confédérés seront reçus en paiement.
9 mai—7 FERRER & Cie, 66, rue Poydras

MAISON A LOUER.

Une maison située dans un bon quartier, dans la rue Claiborne, entre Dumaine et St-Philippe, convenant à une grande famille, ayant deux salons, 6 chambres à coucher et six cabinets, cave, [illegible] une grande cuisine à étage ayant 6 chambres [illegible] de bois et dépendances. [illegible] S'adresser à J. Lilly, rue Claiborne No 179.

Demande de meubles de seconde main.

LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles. E. T. CASANAVE, No 126, près Dauphine. 9mai—30f

Macaroni! Macaroni!

DEUX-CENT CINQUANTE caisses macaroni pour familles, à vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis. 9 mai—6f

Soie noire à coudre.

CENT livres soie noire à coudre (Italienne), à vendre chez D. GOUAUX & Co., 146, rue Royale. 9 mai—6f

Chienne trouvée.

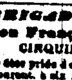

TROUVÉ, mercredi matin, 7 mai, une CHIENNE A RATS, noire, ayant un collier avec sa chaîne. La personne à qui elle appartient est priée de venir la réclamer en payant les frais. 9 mai—1 Rue St-Philippe, No 207

BRIGADE FRANÇAISE.

Légion Française,—3e Régiment.
CINQUIÈME COMPAGNIE.
VOUS êtes prié de vous réunir en bourgeois, samedi 10 courant, à six heures et demie P. M., à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, des communications importantes devant être faites.
Par ordre du capitaine F. Fouque(?)
9 mai—3 EDMOND DREAS, Sergent Fourrier.

BRIGADE FRANÇAISE.

Volontaires Français Indépendants.
PREMIER REGIMENT.
LES membres de la 2me, 3me, 4me et 6me compagnies se réuniront vendredi le 9 du courant à la salle du Globe, à six heures et demie précises, pour une communication très importante.—Les membres sont priés d'être ponctuels.
Le colonel, E. BROONIET. 9 mai—1

BRIGADE FRANÇAISE.

Second Régiment.—1ère Compagnie.
TOUS les membres sont priés de se réunir en habit civil, AUJOURD'HUI, 9 mai, à 7 heures du soir, à la loge Parfaite Union, rue des Remparts. Des communications importantes seront communiquées. Soyez tous ponctuels à l'heure militaire. Le capitaine, J. A. CASADAVANT. 9mai—1

Régiments des Volontaires Français.—Brigade Européenne.

—Les officiers des deux régiments se réuniront samedi prochain, 10 courant, [illegible] précises P. M., pour affaires de la plus haute importance.
La réunion aura lieu à l'arsenal de la rue Hôpital.
Colonel A. FERRIER, 1er Régiment. Colonel P. ARTIGUES, 2me Régiment. 9mai—2f

UN MULET a été trouvé depuis le 30 avril, chez M. Jeunesse, sur le canal Marigny, entre le chemin de Gentilly et Vieux Bassin.
Le propriétaire peut le réclamer en payant les frais d'enregistrement et de nourriture. S'adresser à M. Jeunesse. 9mai—3f

CINQ caisses [illegible], 10 [illegible] champignons en 1/2 boîtes; 20 caisses 1/2 boîtes sardines à l'huile de Nadel;
1 " 1/2 " royans à l'huile;
1 " 1/2 " cèpes "
Et un assortiment complet de pâtés truffés et autres conserves alimentaires—A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée. 16 fév—15 f

L. Marchand, IMPRIMEUR, No 24, Rue Jefferson, Entre Chartres et Levée.
Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cour, Briefs, Cartes, &c.

LES MACHINES A COUDRE De Grover & Baker

Pour des billets Confédérés.
LE stock entier des machines à coudre de Grover & Baker sera offert en vente pour des billets Confédérés, jusqu'au 15 mai, il se compose de machines d'habitation, de machines à l'usage des familles, de machines sur des tables et dans des boîtes. La supériorité de ces machines est reconnue partout. Les tailleurs et les cordonniers trouveront au dépôt des machines égales, sous tous les rapports, à celles de Singer.
Le magasin sera positivement fermé le 15 mai. On peut y acheter, aux anciens prix, du fil, de soie et des aiguilles pour machines à coudre.
Les billets de la ville et du chemin de fer de Jackson, les billets Confédérés et les billets des personnes responsables seront pris au pair en paiement de machines vendues avant le 1[illegible]. Les billets de banque (coupés) que les Banques ont refusé de payer seront également acceptés.
Dépôt, rue du Camp No 11.
N. B.—Le magasin est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 8mai—3f

Machines à vapeur et moulins à scie.

Pour des billets Confédérés.
A VENDRE, pour des billets Confédérés, avant le 15 mai, deux machines à vapeur, neuves, en parfait état, chacune de la force de 20 chevaux; une machine de la force de 20 chevaux. Mon moulin [illegible] fermé à partir du 15 mai. Wm L. CUSHING, Rue St-Charles, No 57. 8mai—3f

DOUBLONS ESPAGNOLS ET BILLETS DE BANQUES.

A VENDRE pour des billets Confédérés. S'adresser à Wm L. CUSHING, Rue du Camp, No 11. 8mai—3f

AVIS.

LE Porteur d'un billet hypothécaire de $[illegible] souscrit par PAUL WERNER, à l'ordre de lui-même et par lui endossé, daté du 28 février 1861 et payable le 1er mai 1862, est informé que le montant du dit billet a été déposé à l'office de M. A. Ducatel notaire public en cette ville, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, à défaut de notice, attendu qu'il ne sera plus alloué aucun intérêt après la date sus-mentionnée.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1862.
8 mai—3f L. GUILBAUX

LE porteur de deux billets de la somme de $1914 66 2/3 chaque, souscrits par J. V. Catalogne, à l'ordre de lui-même, datés du 30 avril 1859 portant intérêt à six pour cent l'an et payables à 2 et 3 ans de date, est requis de les présenter à M. Théophile [illegible], au coin des rues Dumaine et Levée, en cette ville, qui est chargé de les payer. Aucun intérêt ne sera payé après cette date, 2 mai 1862. 7mai—3f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existante sous la raison sociale GUILBAUX & GIEFERS, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour.
Le sieur L. GUILBAUX reste seul chargé de la liquidation et continuera les affaires pour son compte personnel. F. GIEFERS. L. GUILBAUX
Nlle-Orléans, 22 avril 1862. 8mai—3f

Avis aux actionnaires de la compagnie d'assurance du Sud.

LES commissaires de liquidation de la susdite compagnie ont déclaré un dividende sur le fonds capital, payable sur demande à leur bureau, rue Carondelet No 1½. 7 mai—6

AVIS.

NOUS continuerons à vendre notre stock contre les Bons Confédérés, et les recevrons en paiement de toutes dettes.
J. MAILLOT & Co. Importateurs de vins et d'eaux-de-vie, 12 rue Crossman, et 12 rue de la Douane. 7mai—3f

LE porteur de deux billets de cent vingt piastres ($120) chaque, datés du 25 avril 1861 à un an, payables du 25 au 28 avril 1862 souscrits par M. A. Dryer à l'ordre de Théodore Dannieger et endossés par ce dernier, est informé qu'il doit les présenter à M. A. Ducatel, notaire, rue Toulouse, No 6[illegible], faute de quoi [illegible].
PAUL LACROIX, No 13, rue Toulouse. 7mai—3f

AVIS.

LES soussignés paieront leurs billets, de 10 à 2 heures, au Southern Mills, rue Poydras, Nos 161 et 163.
D. J. HOCKERSMITH & Co. 8mai—6f

Cigarres! Cigarres!

TRENTE MILLE CIGARRES diverses qualités, à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane.

On demande

UNE bonne nourrice de couleur, sans enfant. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser immédiatement au No 212, rue Royale. 6 mai—4

AU PUBLIC.

LE soussigné annonce au public qu'il n'a pas émis de petits billets. HENRY SPITJAGEN, Marchand de groceries, à l'encoignure S. O. des rues Villeré et Dumaine. 8mai—

Demande de blanchisseuse.

ON désire louer une blanchisseuse pour une petite famille. S'adresser à la boulangerie de Mme Vve Bouny et Sir, rue de Chartres. 8 mai—2f

Cheval Trouvé.

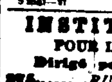

Dans la nuit du 26 avril dernier, il a été trouvé sur la Levée, 3me District, Un CHEVAL noir et bride, hors d'âge, couleur café au lait.
Le propriétaire peut venir le réclamer en prouvant la propriété, payant les frais de nourriture, &c., chez M. J. B. [illegible], coin France et Levée. 8mai—3f

GRAISSE! GRAISSE!

QUARANTE tierçons graisse de l'Ouest et de choix, en magasin et à vendre par P. POUJOL, No 11, rue Toulouse. 3 mai—8f

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE.......275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 21 août—1an—1f

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).
FABRIQUE de fil de coton, [illegible] à vendre. Le fil de coton sera [illegible] simple et en numéro [illegible] 5/12.
Bureau No 10, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. H. LANE, Propriétaire. 26 nov—7m

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 98. 19 mars

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse. 11 fév—6m

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.
AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour l'année 1856, et dès aujourd'hui, que lesdits certificats seront payés sur présentation et livraison des dits certificats à partir de ce jour.
L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.
A. CHIAPELLA, Président. 3mai—15f

AVIS.

NOUS avons émis plusieurs mille piastres en petits billets pour être utiles au public. Ces billets sont garantis par le grand nombre de propriétés foncières qui nous appartiennent et sont situées en ville, et encore par des billets confédérés déposés dans plusieurs banques et s'élevant à plus que la circulation. Nous sommes prêts à les payer de suite, en sommes de $20 et au-delà, et nous serions heureux si le public se présentait à notre bureau, à l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Notre Dame, tous les jours, de neuf à deux heures. H. PASSMANN & Co. 3mai—6f

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ.
Mélasse et sirops doublement raffinés, Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 42. 28jan—6m

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.
Les ordres laissés au consigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 82, Canal.
A Vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 mai—6m

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.
LES soussignés sont prêts à remplir tous ordres qui leur seront confiés dans les précités ci-dessus, et dans le plus bref délai.
Bureau pour la vente des laines F. [illegible], No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. [illegible], No 60, rue de Chartres.
P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, grandes ou petites quantités, au prix du marché. 27 fév—3 m

Houblon—Houblon—Houblon.

CINQ balles nouvelle récolte, reçu dernièrement de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve d'une grande propriété à McDonogh
PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu, SAMEDI 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,
Un lot de terre formant l'encoignure des rues Madison et Bringier, mesurant 150 pieds de face à chacune desdites rues. Ensemble une maison de deux chambres, galeries devant et derrière, et deux cabinets, cuisine, chambre à domestiques, hangar couvrant la cuisine, &c. &c.—Voir le plan à la Bourse.
Conditions, comptant.—Acte pardevant P. E. Laresche, notaire public. 6mai

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.
Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier. 21fév—

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.
Aux Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District. L'élection aura lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS. 6fév—

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du 2 juin prochain par les
VOTANTS DU 2ME DISTRICT. 28 avril

LOUISIANA ACADEMY.

LES cours de cette institution dirigée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.
Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. Gessner.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 79 entre Royale et Bourbon. 5mai—16f

ACADÉMIE JEFFERSON.

Rue Bourbon, No 43.
Sous la direction de G. J. LORD,
CETTE institution sera rouverte, lundi, 5 de mai, pour les externes seulement. On ne peut y recevoir aucun pensionnaire pour le moment. 4 mai—6

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES,
No 258, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.
J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'Institution Franklin, rue des Remparts No 258, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours tenu avec ordre et propreté.
M. Leroux, bien connu dans l'enseignement, s'occupe exclusivement des jeunes gens.
Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les pensionnaires, le jeudi est consacré aux ouvrages de broderie et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures P. M.
La Directrice, A. ROUX. 20 mars—3m—2 p. s.

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.
CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 15 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.
Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134. 8 sept—6m

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 96 o/o, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre en baril, demi baril et damejeanne, à la convenance des acheteurs.
F. CLAVEL & Co., 7, rue des Magasins. 11 avril—1m

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins [illegible], 20 barriques vins de Bordeaux pour familles; 20 futailles cognac; 15 ½ Madère; 100 caisses vins rouge et blanc.
Rue St-Louis, No 65 entre Royale et Bourbon.
J. BRUGERE. 21 avril—1m

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. VAN FOSSEN a été dissoute, M. Van Fossen se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, [illegible] C. A. Barrière & Frères.
C. A. BARRIÈRE. F. G. BARRIÈRE. 7avril

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MES COLLET & GEX, encoignure Chartres et [illegible] ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, [illegible], vendront tous ces articles à des prix très réduits.
Vente en gros et en détail. 15avril—1m

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maison Fontaine. 29 avril—

HOFFMAN et MARKS,

63........Rue de Chartres........63
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dedans et aux ventes de dehors. 1avril

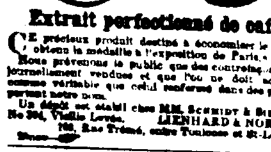

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui revêtu de notre signature [illegible].
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 294, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 168, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.

Lessive concentrée.

LESSIVE CONCENTRÉE, en magasin et à vendre par QUEYROUZE BROS., 11 et 14, rue St-Louis. 11 mars

Fabrique de l'église St-Louis DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements relatifs à la [illegible], il ne sera reçu, à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement ou caveau dans les cimetières St-Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du secrétaire.
ANT. DUBUC, secrétaire, No 20 Place St-Antoine. 15 av—12f 3 p s

PHARMACIE DE G. ROBIN, Encoignure Ste-Anne et Villeré.

ON offre à vendre en gros et au détail, à des prix très modérés, un grand assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques de la maison MENIER de Paris, tels que Pyrophosphate de fer et de soude, Chlorure de zinc, Chlorure d'or, Lactate de zinc, [illegible], etc.;
Essences et Alcoolatures diverses;
Poudres impalpables de Gingembre, Cachou, Ciguë, Guimauve;
Ventouses, Scarificateurs, Serre-fines, Tubes, [illegible], Cornues, Entonnoirs, Fioles françaises et américaines.
Médicaments patentés français et américains, tels que Sirop Dusourd, Elixir de Guillié, Sirop sulfureux de Crosnier, Sirop d'Aconit, Rob-Boyveau l'Affecteur etc., etc;
Spécialités américaines, telles que Mustang Liniment, Ayer's Syrup, Smith's Tonic Syrup, Davis' Pain Killer, etc.
On trouvera en outre dix balles de Quinquina jaune, [illegible], Petit Absinthe, [illegible], etc.
Alun rouge, jaune; Colle-forte, Colle de poisson; Parfumeries françaises et américaines, Savons à familles, Savons de laitue, [illegible].
29 nov—1f

MUSIQUE.

Maison T. H. Benoît,
SOURDES & CHASSAIGNAC, Successeurs.

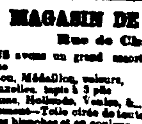

MUSIQUE NOUVELLE!!!
GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés!
LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—300 sacs qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale, encoignure St Philippe. 18 avril

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que
Velour, Médaillon, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis
Ingrains, Hollande, Venise, &c. &c.
[illegible]—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, stores blanches et en couleur;
Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminée et paillassons; dessous de table, &c. &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & CO. 16oct—6

Macaroni, Macaroni.

1000 caisses Macaroni d'Italie, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Sucres de la Louisiane; Vermouth; Madère; Vins; Liqueurs; Cigares; Cognac; Conserves, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
VENDREDI, 9 mai 1862, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 96 rue Vieille Levée—
30 boucauts sucre blanc de la Louisiane,
10 do do brut do
50 caisses vermouth "Cornell"
1[illegible] quarts madère de [illegible],
120 caisses vins blancs et rouges,
6 quarts cognac supérieur,
73 caisses, (Cuba Sixes) cigares,
1 facture de conserves, fruits, gelées, &c.,
1 facture de confitures, sirops de limon, &c.
1 facture truffes, champignons, huile en jus, &c.,
[illegible] paniers champagne, poivre, gingembre, cannelle, gingembre de Canton, &c.
Conditions—Comptant, payables en billets Confédérés. 8mai

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Cigares d'Allemagne, sucre, café, amandes, tabac, savons, liqueurs, vins, eau-de-vie, etc.
VENDREDI le 9 mai 1862, à 10½ heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 96 rue de la Vieille-Levée, les articles suivants
300,000 Cigares d'Allemagne, Régalias, Londres Mixtes, etc, etc.
[illegible] caisses savon pour familles
25 do savon pour l'armée
9 do [illegible] de Worcestershire
1 do muscades
19 sacs quatre épices
36 caisses raisins M. R.
38 sacs amandes à coques tendres
25 barrils [illegible]
4 sacs noisettes
50 barils sucre Crushed et brut
[illegible] caisses sucre d'orge
50 do confiserie assortie
50 do sirop de limon
160 do vin rouge de Bordeaux.
Liqueurs, cognac, sel, café, chandelles, etc. etc.
Conditions—comptant, payable en billets confédérés. 8mai

Fonds de groceries, liqueurs et vins
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
VENDREDI, 9 du courant, à 10 heures, il sera vendu dans le magasin de MM. Eaton & [illegible], à l'encoignure des rues Nlle-Levée et Commune—Tout le reste du stock de groceries, liqueurs, vins, &c.
Pour des détails complets, voir les catalogues. 8 mai

Assortiment général de groceries et de fantaisie et autres, vins, liqueurs, etc, etc
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
LUNDI, 12 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le magasin de MM. Prichard, Steel & Co, à l'encoignure des rues Dryades et Tchoupitoulas—
Un fort stock, choisi, de groceries, liqueurs, vins etc. Pour les détails complets, voir les catalogues qui seront prêts vendredi prochain.
Conditions—Comptant. 8mai—4f

Café! Café! Café!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
SAMEDI, 10 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins No 47—
36 sacs café d'excellente qualité.
Conditions comptant. 8mai—4f

Savon brut No 1.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
SAMEDI, 10 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47—
100 caisses savon brut, No 1
Conditions—comptant. 8mai—3f

Bonne résidence sur le Chemin de fer de Jackson, près Amite, avec cent trente acres de terre
PAR H. M. VAN SOLINGEN & Co,
WILLIAM STEE, encanteur,
Bureau, Commercial Place, No 20.
IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs—
UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St-Hélène, dans le Township 4 S. Range 7 E., renfermant 130 acres, borné par des terres appartenant actuellement ou ayant appartenu ci-devant à G. T. Dunbar à l'Est et à l'Ouest par celles de G. P. McMichael et au Sud par celles de J. W. Dunbar—Ensemble, les améliorations, une maison ayant quatre chambres, grand vestibule et deux cabinets, grande cuisine [illegible], et dépendances. On peut en faire, avec des réparations, une résidence très agréable. La propriété est située à environ [illegible] milles du chemin de fer à environ 65 milles de la Nlle-Orléans et à [illegible] milles au dessus de Amite.
CONDITIONS—Comptant, en billets Confédérés, ou en un billet portant 6 pour cent d'intérêt. Si l'acquéreur le préfère, la moitié comptant, le reste [illegible].
L'acte de vente pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 mai

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Lorenz Kamberger.—No 14,313.
DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle des mineurs ne serait point approuvé et homologué et les fonds de cette succession distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 8mai—11,17

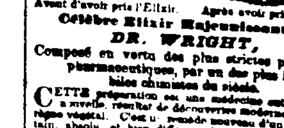

Avant d'avoir pris l'Elixir. Après avoir pris l'Elixir.

Célèbre Elixir Rajeunissant du DR. WRIGHT,
Composé en vertu des plus stricts principes pharmaceutiques, par un des plus habiles chimistes du siècle.
CETTE préparation est une médecine entièrement nouvelle, résultat de découvertes modernes dans le règne végétal. C'est un remède nouveau d'un effet souverain, absolu, et bien différent des vieux systèmes [illegible]
Débilité générale, Dépression mentale et physique, [illegible], Hystérie, Irritabilité générale, Insomnies pendant la nuit, Absence de force musculaire, Perte de l'appétit, Dyspepsie, Découragement d'esprit, Désorganisation des organes de la génération, Palpitations du cœur, et en somme toutes les affections résultant d'un système nerveux et débilité du système.
Prix, $2 la bouteille, $9 pour 6 bouteilles.
En vente dans toutes les pharmacies respectables des États Confédérés. Escompte libéral au commerce.
A vendre en gros et au détail par J. WRIGHT & Co., rue de Chartres. 27nov—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No 111, RUE DU CANAL.
CAPITAL SOUSCRIT $411,500.
—DIRECTEURS:—
Alphonse Miltenberger, J. B. Gribble,
E. [illegible], P. O. Hobson,
G. M. Wright, A. Reichard,
L. Millaudon, G. Sebastian,
O. [illegible], S. M. Darby,
J. M. [illegible], J. Tuyes,
Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les avaries occasionnées par les incendies, contre les périls des mers et des rivières, aux taux courants des primes.
J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. 25nov—4m, 3p

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUXEMBERG,
POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement doit aux attentions du chef [illegible] les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maladies d'yeux.
—*Conditions*—
Salles.....................$1,00 par jour.
Salles particulières.........2,00 "
Chambres particulières........3,00 "
Esclaves....................1,00 "
On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.
Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 18. 4 mars—1an

COGNAC, vin, huile, &c.—10½ de pipes Cognac Jean Louis 1795, qualité supérieure,
[illegible] pipes Cognac Jean Louis,
[illegible] do do J H Dinon [illegible]
[illegible] do do do [illegible]
[illegible] do do do [illegible]
[illegible] do do do [illegible]
[illegible] do do S Julius [illegible]
[illegible] do do A de Montesson [illegible]
[illegible] do do Otard Dupuy, [illegible]
[illegible] do do do [illegible]
[illegible] do do F. [illegible] [illegible]
[illegible] do Sherry,
[illegible] do Madère,
20 caisses vin, Clos d'Estournel,
15 do vin Chateau Margaux 18[illegible],
10 do vin Chateau Lafitte [illegible]
25 do vin Chateau [illegible] Margaux,
100 do Champagne Impérial, [illegible] Fils & Dreuille,
300 paniers Champagne, sucre
30 caisses prunes en pots,
300 caisses huile d'olive
50 barils Bourbon whisky.
A vendre par J & J [illegible], [illegible] Vieille Levée. 11 oct

Acide sulphurique et muriatique.

REÇU dernièrement de la Havane
25 carboys acide sulphurique
5 do do muriatique
A vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale, encoignure St Philippe. 16avril